



« Quelle politique industrielle européenne de défense face aux défis à relever ? »

*Compte rendu de la conférence organisée par la
Chaire Économie de défense – IHEDN, le 2 décembre 2020 à l'École militaire*

"Quelle politique industrielle européenne de défense face aux défis à relever ?" C'est sur ce thème qu'a porté la conférence annuelle de la Chaire Économie de défense - IHEDN, qui s'est tenue le 2 décembre 2020 à Paris (École militaire, amphithéâtre Foch) et a été retransmise en direct ([vidéo disponible ici](#)).

Après les propos liminaires du professeur Christian de Boissieu, Président du Conseil scientifique de la Chaire et du Général de corps d'armée Patrick Destremau, Directeur de l'IHEDN et de l'Enseignement militaire supérieur (EMS), Olivier Martin, Président du Comité de pilotage de la Chaire a lancé la conférence.

La première table ronde, intitulée « Pourquoi mettre en œuvre une politique industrielle européenne de défense ? » et animée par Jean Belin (Chaire Ecodef – IHEDN), a réuni la Sénatrice Hélène Conway-Mouret, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, Thomas Gomart, Directeur de l'IFRI, Camille Grand, Secrétaire général adjoint pour l'investissement de défense à l'OTAN et Antoine Bouvier, Directeur de la stratégie, des fusions-acquisitions et des affaires publiques d'Airbus.

Timo Pesonen, Directeur général de l'Industrie de défense et de l'espace à la Commission européenne est ensuite intervenu pour présenter la vision de l'Union européenne en matière de politique industrielle européenne de défense.

La seconde table ronde, intitulée « Quelle politique industrielle européenne de défense souhaitable et envisageable ? » et animé par Julien Malizard, Titulaire adjoint de la Chaire, a réuni François Mestre, Chef du Service des affaires industrielles et de l'intelligence économique de la DGA, Stéphane Mayer, Président du CIDEF, Philippe Duhamel, Directeur général adjoint, Systèmes de Mission de Défense de Thales, Hervé Guillou, Président du GICAN, et Kuldar Väarsi, Directeur Général de Milrem Robotics.

Florence Parly, ministre des Armées, a conclu la conférence.

« Quelle politique industrielle européenne de défense face aux défis à relever ? »

Sommaire

Introduction par Christian de Boissieu , Professeur Émérite d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président du conseil scientifique de la Chaire Économie de défense – IHEDN.....	4
Allocution du Général Patrick Destremau , Directeur de l'IHEDN et de l'Enseignement militaire supérieur	5
Table ronde 1 : Pourquoi mettre en œuvre une politique industrielle européenne de défense ?.....	6
- Hélène Conway-Mouret , Sénatrice, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.....	6
- Thomas Gomart , Directeur de l'IFRI	7
- Camille Grand , Secrétaire général adjoint pour l'investissement de défense, OTAN.....	8
- Antoine Bouvier , Directeur de la stratégie, des fusions-acquisitions et des affaires publiques, Airbus	9
Allocution de Timo Pesonen , Directeur général de l'Industrie de défense et de l'espace à la Commission Européenne.....	11
Table ronde 2 : quelle politique industrielle souhaitable et envisageable ?.....	12
- Ingénieur général de l'armement François Mestre , Chef du Service affaires industrielles et de l'intelligence économique de la DGA.....	12
- Stéphane Mayer , Président du CIDEF, Président de Nexter	13
- Philippe Duhamel , Directeur général adjoint Systèmes de mission de défense, Thales.....	13
- Hervé Guillou , Président du GICAN.....	14
- Kuldar Väarsi , Directeur général de Milrem Robotics	15
Conclusion par Florence Parly , Ministre des Armées.....	16

« Quelle politique industrielle européenne de défense face aux défis à relever ? »

Chaire Économie de défense – IHEDN, le 2 décembre 2020 à l'École militaire

Introduction

Christian de Boissieu, Professeur Émérite d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président du conseil scientifique de la Chaire Économie de défense - IHEDN.



Après avoir félicité les chercheurs de la Chaire Économie de défense – IHEDN pour la qualité de leurs travaux, Christian de Boissieu a rappelé l'importance d'une politique industrielle européenne de défense, notamment dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique, qui se traduit par un retour des politiques industrielles et un retour de l'État stratège.

Aujourd'hui, les politiques industrielles doivent concerner l'ensemble de l'économie, pas uniquement l'industrie au sens strict mais également les services. Tous les secteurs d'activité méritent une vision stratégique. Le débat sur ce retour des politiques industrielles pose au fond la question de savoir à quel niveau cela doit se faire, notamment en matière d'industrie de défense. Pour Christian de Boissieu, cette politique doit se construire au niveau national mais également au niveau européen.

Même si l'on constate un retour général vers le besoin de souveraineté, apparu depuis quelques mois sous l'effet de la crise, avec la volonté de mieux maîtriser ses objectifs et de contrôler son destin, l'étagage européen reste important sur les questions de défense, d'armement et d'industrie monolithique ou duale, civile ou militaire afin de bénéficier de la complémentarité des compétences entre pays européens, du soutien financier à l'innovation et des effets d'échelle nécessaires pour le maintien de la compétitivité.

Christian de Boissieu a rappelé l'importance du tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et a appelé à la mise en place d'un *Buy European Act* qui soit le pendant en Europe du *Buy American Act* américain. Ainsi, le *Buy European Act* permettrait de réserver une proportion significative des marchés publics au tissu des PME, afin de renforcer le tissu industriel européen, notamment dans le secteur de la défense.

Deux sujets, qui constituent la toile de fond de cette conférence, sont à traiter au niveau européen : d'abord, il nous faut une nouvelle politique de la concurrence en Europe, qui se concentre sur l'objectif de compétitivité des entreprises dans tous les secteurs, y compris les industries de défense. Ensuite, concernant la défense comme tous les secteurs de l'économie, la problématique des financements se pose. Si aujourd'hui l'urgence est de sortir de la crise sanitaire et de gérer la crise économique, il va falloir que Bruxelles rouvre rapidement la question du financement au niveau européen, au-delà des plans de relance de 750 milliards d'euros, qui n'ont toujours pas été actés. L'Union européenne (UE) doit ouvrir un certain nombre de dossiers, ce qui aura des conséquences positives sur tous les secteurs, y compris pour les industries de défense.

Allocution

Général de corps d'armée **Patrick Destremau**, Directeur de l'IHEDN et de l'Enseignement militaire supérieur



En ouverture de cette conférence, le Général Destremau a salué le travail de la Chaire, issue d'un partenariat actif avec le Fonds de dotation de l'IHEDN. Ce dernier a pour mission de forger cette unité de pensée et d'action qui permet au pays de faire front dans l'adversité. Il existe entre l'IHEDN et la Chaire des liens de qualité, une confiance et des synergies fortes. Les travaux de la Chaire, financés grâce au soutien des différents mécènes constituent un atout primordial. En effet, cette Chaire est unique dans son genre

et sa réflexion est nourrie par l'échange entre chercheurs, industriels de défense et forces armées. Elle contribue à faire se rencontrer des mondes trop souvent séparés et c'est l'exercice de l'échange interactif entre chercheurs, décideurs et praticiens du secteur qui fait la valeur de cette Chaire.

La création de la Chaire est venue satisfaire une demande à laquelle ne répondait pas le système universitaire. La Chaire fournit l'occasion de réfléchir ensemble à l'orientation des choix stratégiques pour l'avenir de la Nation, sa défense, sa sécurité et son tissu industriel. L'État a besoin de la recherche et d'une expertise de haut niveau, dans tous les champs pour engager les dépenses indispensables à la défense du pays. Autrement dit, l'État a besoin du soutien de la recherche pour préparer le pays à affronter les défis éminemment complexes du 21ème siècle avec notamment la prolifération de nouvelles menaces et l'évolution rapide des formes de conflictualité.

Le thème de cette conférence atteste de la forte imbrication des enjeux : géopolitique, économique, d'innovation, de coopération sur les questions de défense. Il s'agit de s'interroger sur le caractère polymorphe des enjeux de défense et de sécurité économique et la dimension européenne à mettre en œuvre pour parvenir à les affronter. La question de l'autonomie stratégique européenne constitue notamment un enjeu stratégique de premier ordre et il s'agit ici d'un point crucial pour l'avenir du continent. Comment assurer cette nécessaire autonomie stratégique européenne en garantissant l'efficacité requise dans sa mise en œuvre politique ? Ne faut-il pas se mettre en situation de bâtir une situation d'Europe puissance pour affronter les défis du 21ème siècle ? Parmi ces derniers il y a sans doute la nécessité de retrouver les voies d'une coopération internationale qui évite les guerres, la nécessité de construire une Europe plus forte.

Table ronde 1 : Pourquoi mettre en œuvre une politique industrielle européenne de défense ?



- ***Hélène Conway-Mouret, Sénatrice, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat***

Les raisons de la mise en place d'une politique industrielle européenne de défense, qui aura pour corolaire la création et le développement d'une BITDE (Base Industrielle et Technologique de Défense Européenne) sont multiples. La première raison est politique, nous devons bâtir une Europe politique en ayant une approche pragmatique et en suivant la méthode des petits pas. Sommes-nous prêts ? Les autres sont-ils prêts ? Des signaux positifs de l'avancement d'une Europe politique existent : la création du Fonds européen de défense (FED) et de la direction générale pour le gérer, l'introduction de la défense dans le portefeuille d'un commissaire Européen (T. Breton) et la mise en œuvre de la boussole stratégique qui pourrait servir de préparation à un livre blanc de la défense européenne. Sans volonté politique, il est difficile d'envisager la mise en place d'une politique industrielle européenne de défense. C'est bien le pouvoir politique qui décide des moyens et qui porte des projets communs. Après la justice et la monnaie, la défense est la dernière des grandes compétences régaliennes à entrer dans le champ des réflexions à partager.

La seconde raison est stratégique. D'une part, depuis la fin de la guerre froide, les États européens ont fait le choix de toucher les dividendes de la paix et nous avons assisté à une baisse continue des dépenses de défense depuis 25 ans. Or, l'Europe est désormais confrontée à une convergence des menaces qui nécessite que les Européens soient davantage engagés sur leur sécurité. D'autre part, le marché de la défense est de plus en plus compétitif, il faut donc favoriser les mouvements de concentration pour que de grands groupes européens atteignent une taille critique alors qu'une multitude d'acteurs européens fragilise la position européenne face à la concurrence mondiale. Si les entreprises européennes de défense n'unissent pas



leurs forces ou pire sont en concurrence directe, elles risquent de disparaître.

La troisième raison est économique. Tout d'abord les coopérations représentent un moyen de disposer de capacités matérielles ou technologiques que les différents membres auraient du mal à développer isolément, en raison notamment des coûts élevés de R&D. Ensuite, il existe un consensus sur l'effet multiplicateur des investissements dans la défense et sur leur impact sur la croissance économique. Un euro dans la défense en rapporterait ainsi 2 au bout de 10 ans. En outre, les retours fiscaux et sociaux sont importants. Aussi les dépenses de défense ne doivent pas être considérées comme un centre de coût mais comme un centre de profit, une dépense vertueuse qui stimule l'innovation, la productivité, l'exportation et le développement du tissu industriel. Enfin en raison de la dualité, les investissements défense profitent également aux produits civils.

La quatrième raison est technologique. Nous devons maintenir notre industrie de défense à la frontière technologique. Le développement du numérique notamment accélère les innovations et engendre de nouvelles menaces hybrides. Il faut donc faire preuve d'adaptation continue pour ne pas être distancé et investir maintenant. Il est alors regrettable que le budget du Fonds européen de défense ait été réduit de moitié et que la défense ne fasse pas partie des priorités du plan de relance.

La dernière raison est liée à la nécessité de rationaliser nos capacités, nos actions restent encore trop dispersées au niveau européen en matière de défense. En Europe, il existe 178 systèmes d'armes différents alors que les USA en compte 30. Cette dispersion complique le maintien en condition opérationnelle (MCO), engendre des surcoûts et nuit à l'interopérabilité.

Il n'y a pas de fatalisme et rien n'est impossible. L'UE a comme principal problème, non pas un déficit de puissance mais un manque de volonté. Nous devons agir collectivement, il n'y aura pas de meilleur élève de la classe. Dans la conception d'une vision commune, tous y ont le même poids, la même place. Cette délibération égalitaire, chacun devant renoncer à ce qui fonde l'essence même de la puissance étatique depuis cinq siècles, ouvre aussi la voie à l'Europe politique à une forme de fédéralisme après laquelle nous courrons par idéalisme hier, volontarisme aujourd'hui et peut être par nécessité demain.

- **Thomas Gomart**, Directeur de l'IFRI



La mise en œuvre d'une politique industrielle européenne de défense est due en partie à des raisons géopolitiques. Plusieurs lignes de faille existent dans l'environnement stratégique européen. L'analyse classique relève le développement du djihadisme, la compétition plus grande entre puissances et le comportement de certains pays comme la Turquie ou l'entrée dans un nouvel âge nucléaire (apparition de possibles nouveaux acteurs nucléaires et de nouvelles doctrines nucléaires). Une analyse moins classique peut être faite à

partir du travail de Qiao Liang (La Guerre hors limites, 2006) qui postule l'existence d'un continuum paix et guerre. Ce continuum est en train de modifier la conflictualité et par voie de conséquence les lignes de faille. La dimension militaire reste centrale mais pas seulement. Ainsi Qiao Liang l'a rappelé récemment, un pays n'est pas une puissance technologique, s'il n'est pas une puissance manufacturière. Il y a des domaines, notamment la défense, où nous devons être extrêmement attentifs à cette idée.

Face à ces évolutions, la question du réarmement se pose. L'addition des dépenses militaires de la France, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne représente seulement 12% des dépenses militaires mondiales. Les États-Unis ont la dépense la plus élevée et nous avons assisté à une augmentation très importante de la dépense chinoise ces dernières années.

Sur la question du réarmement, nous pouvons reprendre les enseignements de Robert Frank. Tout d'abord, il faut bien prendre en compte qu'il n'y a pas d'effet immédiat d'une relance budgétaire sur une hausse de la production industrielle. On ne peut donc jamais rattraper du temps en période de crise et l'effort budgétaire actuel n'a de sens que s'il est maintenu au-delà de 2022. Ensuite, le réarmement militaire doit aller de pair avec un réarmement moral (la capacité à se mettre d'accord sur les dangers auxquels on doit faire face). Il y a sur ce point un travail intellectuel important à faire en France et en Europe. De même, tous les chefs d'états-majors insistent sur la nécessité d'épaisseur ou de masse. Nous avons un modèle complet mais qui devient en même temps échantillonnaire dans certains domaines. Enfin, l'attitude des banques, avec les notions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), est annonciateur d'une très grande contradiction sur laquelle nous devons travailler : il est admis que la BITD tire vers le haut l'appareil productif français, notamment sur le plan technologique, mais en même temps les banques se montrent plus réticentes à la financer.

L'autonomie stratégique peut être une réponse à l'environnement actuel. L'autonomie stratégique peut se définir comme l'autonomie de décision, l'autonomie capacitaire et l'autonomie industrielle. Il y a différents points de vue sur cette question chez nos partenaires. Il faudra être pragmatique tout en considérant également que la France dispose de spécificités importantes comme la dissuasion.

- **Camille Grand**, Secrétaire général adjoint pour l'investissement de défense, OTAN

La mise en œuvre d'une politique industrielle européenne de défense ne s'oppose pas aux objectifs de l'OTAN. Nous avons plusieurs points d'accord. L'environnement stratégique constitue le premier point d'accord entre l'OTAN, l'UE et les autres alliés. L'environnement stratégique a changé et nous avons un monde différent de celui qui existait à la fin des années 90, les défis stratégiques sont actuellement plus difficiles à relever.



Le second point d'accord porte sur le partage du fardeau et la question de l'effort de défense qui est critique. Les initiatives européennes amènent à augmenter l'effort de défense, cela va dans le bon sens, et la crise de la Covid-19 n'a pas changé fondamentalement cette trajectoire de l'effort de défense des pays européens.

Le fait que les politiques industrielles de défense ne vont pas s'opposer constitue le troisième point d'accord : l'OTAN n'a pas pour ambition et probablement pas les capacités d'organiser une politique industrielle de défense. Ainsi, même si l'OTAN traite de sujets à la jonction entre l'industrie et le militaire, elle ne fait pas de politique industrielle. Elle parle et débat avec l'industrie (groupe OTAN INDUSTRIE) non pas au travers d'une politique industrielle mais plutôt au travers d'un processus de planification, de définition de priorités militaires, en favorisant la coopération entre alliés ou, de façon plus marginale, en finançant en commun des programmes qui ne sont pas des programmes d'armement mais qui sont plus des programmes dans le commandement et le contrôle, la communication ou les moyens de renseignement et de surveillance. Enfin les projets portés par le FED ou la coopération structurée permanente, dans leur immense majorité, couvrent les domaines prioritaires militaires de l'OTAN. C'est tout à fait logique dans la mesure où 21 alliés dans l'OTAN sont des États membres de l'UE.

Néanmoins, la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne de défense pose aussi un certain nombre de questions, notamment l'inclusivité des projets et l'évolution plus générale de la relation entre l'OTAN et l'UE autour de ces thématiques industrielles, technologiques et militaires.

Depuis quelques années, des progrès significatifs dans ce domaine ont été réalisés : 74 domaines de coopération identifiés entre les deux organisations et beaucoup plus d'échanges qu'auparavant. Nous essayons de nous assurer que les projets qui se mettent en place au niveau de l'UE répondent le mieux possible aux priorités de l'OTAN. Nous développons les outils pour ce travail et obtenons d'assez bons résultats. Cette coordination doit aussi être recherchée en matière d'innovation, les projets innovants doivent s'articuler entre l'Union et l'OTAN.

- **Antoine Bouvier**, Directeur de la stratégie, des fusions-acquisitions et des affaires publiques, Airbus



La question qui est posée dans cette table ronde (Pourquoi mettre en œuvre une politique industrielle européenne de défense) recouvre en fait deux questions.

La première question est : « Pourquoi mettre en œuvre une politique industrielle de défense ? ». Deux grands types d'enjeux justifient classiquement la mise en œuvre d'une politique industrielle : un enjeu économique (emplois, exportations, aménagement du territoire) et un enjeu

stratégique (des secteurs, comme l'énergie, les transports et la défense sont ainsi également stratégiques).

Dans le domaine de la défense, un troisième enjeu justifie la mise en place d'une politique industrielle : l'objectif de souveraineté. La politique industrielle de défense doit apporter une réponse technologique, capacitaire et donc *in fine* industrielle à l'objectif, que le président Hollande avait décrit dans sa lettre de mission pour le Livre Blanc avec les trois libertés : liberté d'appréciation, liberté de décision et liberté d'action. La politique industrielle de défense est donc dans ses objectifs et dans sa nature différente des autres politiques industrielles. Ainsi, lorsque la France a pu, grâce aux images d'Hélios 2, apporter la preuve à la tribune des Nations unies que d'autres images ne constituaient pas une réponse définitive et crédible à une question majeure, c'est grâce à cette liberté d'appréciation. Concernant la liberté de décision, le missile Meteor, par exemple, rétablit la supériorité aérienne par rapport à la plupart voire la totalité des rivaux ou des ennemis et nous donne la capacité d'imposer une *no fly zone*. La liberté d'action correspond à la capacité à agir seul ou en coalition, si on le décide. L'opération Hamilton en Syrie en constitue un bon exemple. Le président français pouvait décider seul, sans demander l'avis à quiconque, d'employer ou de ne pas employer la force, sans prévenir, sans demander une consultation, sans s'engager sur des cibles ou sans partager ses cibles. Derrière ces trois exemples, il y a des capacités militaires et derrière ces capacités militaires, il y a des équipements et derrière les équipements, il y a des technologies et des capacités industrielles.

La seconde question est alors : « Pourquoi cette politique industrielle de défense doit-elle ou peut-elle être mise en œuvre dans un cadre européen ? Cette question se pose en termes spécifiques. Tout le monde reconnaît qu'il est tout à fait légitime de placer les enjeux économiques et stratégiques au niveau communautaire. En revanche, placer au niveau communautaire des enjeux de souveraineté est un autre débat. Ce débat a été structuré par le rapport sur la stratégie globale de Madame Federica Mogherini en juin 2016 (*Shared Vision, Common Action : A Stronger Europe : A Global Strategy for the European Union's Foreign And Security Policy, Bruxelles, 28 juin 2016*). Ce rapport fait de l'autonomie stratégique un objectif communautaire, et pas seulement un objectif des pays. L'Europe doit être « un pourvoyeur de sécurité ». La BITDE est une condition de cette autonomie stratégique pour l'Europe.

La politique industrielle de défense poursuit un objectif de souveraineté et la placer dans un cadre européen, c'est accepter que l'autonomie stratégique européenne ne soit pas en contradiction avec l'autonomie stratégique des pays mais la complète. Un premier galop d'essai a été réalisé lors du traité franco-britannique de Lancaster House où les deux pays ont expliqué que la souveraineté nationale, la dépendance mutuelle et l'autonomie stratégique des deux pays pouvaient et devaient se conjuguer.

Sur le plan industriel, le principal enjeu pour les entreprises de la défense est celui de la taille critique. Si on regarde les budgets de défense (R&T, R&D et achats), l'UE (27) et le Royaume-Uni ont un budget quatre fois inférieur à celui des États-Unis. Ce déséquilibre peut-être en partie compensé sous trois conditions : avoir un seul champion européen par domaine, ne pas utiliser une partie trop importante de notre budget défense en Europe pour faire des acquisitions en dehors de l'Europe, exporter et continuer d'agir à 28, avec le Royaume-Uni.

Allocution

Timo Pesonen, Directeur général de l'Industrie de défense et de l'espace à la Commission Européenne



La défense est devenue une priorité absolue de l'UE. Ainsi, la mission de la DG DEFIS est d'améliorer la résilience du continent, notamment via le développement de l'industrie de défense, y compris le secteur aéronautique civil. L'UE est aujourd'hui bien équipée, mieux que par le passé, avec un budget conséquent pour l'espace et la défense et un pool d'experts non-négligeable. Nous avons aujourd'hui besoin d'une Europe forte dans le contexte géopolitique actuel – et pour pouvoir être forte, l'Europe a besoin de capacités militaires.

Les missions du FED et ses avancées les plus récentes sont rappelées avec notamment l'aide au développement des technologies, le financement mis à disposition pour faciliter l'usage des drones et des systèmes de navigation et le soutien à deux programmes majeurs : la prochaine génération de drones de surveillance et les systèmes de communication air-sol. Le FED est avant tout un soutien pour l'industrie, bénéficiant désormais à plus de 220 entreprises, dont environ 80 PME. Il contribue ainsi à la diversification de la chaîne d'approvisionnement en Europe.

La complémentarité de plusieurs institutions bruxelloises, dont l'Agence européenne de défense et la DG DEFIS avec l'OTAN est soulignée. Il n'y a pas de compétition entre ces instances mais une coopération très étroite. Une UE ayant plus de capacités militaires partagera plus facilement le fardeau au sein de l'OTAN. Ainsi, les onze priorités du plan de développement de capacités ont été alignées avec celles de l'OTAN. Y figurent entre autres la puissance aérienne et navale, le cyber et l'énergie. Les principes directeurs de la DG DEFIS restent l'innovation et l'excellence, visant la compétitivité dans ces domaines.

Le budget du FED n'est certes pas aussi important qu'il fût souhaité, mais l'UE pourra tout de même changer la donne avec le budget alloué. Même si la crise sanitaire montre les contraintes liées aux dépendances stratégiques, économiques et sociales, elle est également une opportunité pour renforcer la cohérence de nos politiques nationales de défense. Ce processus se fera pas à pas, comme tout projet d'intégration européenne.

Table ronde 2 : quelle politique industrielle souhaitable et envisageable ?



- **Ingénieur général de l'armement François Mestre, Chef du Service Affaires Industrielles et de l'Intelligence Économique, Direction Générale de l'Armement (DGA)**

La politique industrielle n'est pas seulement liée à la défense et il est indispensable d'avoir une vision plurisectorielle, notamment avec le secteur aéronautique. La politique industrielle est la résultante d'une volonté politique : en France, cette volonté est claire mais ce n'est pas forcément le cas de nos partenaires européens.

Le FED est un premier levier intéressant de coopération mais il existe toujours un écart énorme avec les États-Unis. Néanmoins, le milliard d'euros par an du Fonds européen de défense va être un catalyseur de la politique industrielle, en particulier en rationalisant la politique d'acquisition des pays européens, via la limitation des duplications des programmes. Le FED va permettre de faire émerger des grands groupes industriels mais aussi des sous-traitants de taille intermédiaire de haut niveau.

En termes de régulation, il est important d'avoir une vision économique mais aussi opérationnelle. Les normes d'extraterritorialité, notamment celles du droit américain en matière d'exportations d'armements et de biens et technologies à double usage, nécessitent de protéger les savoir-faire. La préférence européenne, un concept tabou pour certains pays, doit aussi être favorisée. Le financement est également un enjeu problématique car les banques restent frileuses. La limitation du marché européen de défense et la rigidité actuelle des règles de concurrence européenne ne permettent pas un développement aisé d'acteurs européens de taille suffisante vis-à-vis des compétiteurs américains ou chinois.



- **Stéphane Mayer**, *Président du Conseil des industries de défense françaises (CIDEF), Président de Nexter*

Il y a deux modèles économiques envisageables : la concurrence et la politique de champion. Le premier est susceptible de faire émerger des réductions de coûts mais le second est celui qui est souhaitable car elle permet d'adapter la qualité des produits aux besoins des armées. Les champions équipementiers sont indispensables également pour constituer une BITD complète. La politique de champion est celle qui est menée en France.



Néanmoins, les partenaires de la France ne partagent pas les options françaises et préfèrent entretenir une concurrence pour obtenir le fameux *best value for money*. C'est notamment le cas en Allemagne qui est un partenaire privilégié pour les futurs programmes d'armement. Les règles actuelles, aussi bien au niveau de la concurrence que du FED, ne permettent pas la constitution de ces champions européens.

Il est donc envisageable de mener une politique de coopération qui permettrait de faire émerger des champions européens. Un levier fort est celui des programmes qui associeraient au moins deux pays. Quatre niveaux d'association, du moins au plus intégré, sont à relever : 1/ les achats stratégiques comme par exemple avec le contrat CAMO entre la France et la Belgique pour les véhicules terrestres, 2/ le groupement d'entreprises autour de programmes (exemple : les entreprises du programme Scorpion), ce qui nécessite de trouver les règles relatives au partage de droits de propriété intellectuelle ou à l'exportation des produits, 3/ la constitution de *joint-venture* (exemple : la société qui a construit l'hélicoptère Tigre), et enfin 4/ le rapprochement et la fusion d'entreprises.

- **Philippe Duhamel**, *Directeur général adjoint Systèmes de mission de défense, Thales*

Pour conduire une coopération industrielle efficace, il est indispensable d'avoir de la stabilité, compte



tenu de la longueur des programmes, des projets pilotés par les États et un besoin commun. Les cadres actuels de CSP (Coopération structurée permanente) ou PEDID (Programme européen de développement industriel pour la défense) permettent d'avancer vers une meilleure coopération.

Les conditions de réussite de la coopération sont triples. Premièrement, identifier clairement ce qui est susceptible d'être

partagé. Deuxièmement, faire émerger un modèle économique, à choisir entre les champions, la concurrence ou une troisième voie qui est celle du juste retour. Le risque du juste retour est de faire émerger des champions qui ne seront pas forcément au niveau. La France est structurellement bien placée au niveau européen. Troisièmement, un engagement de l'État qui investit sur le long terme. Il faut être optimiste, car lorsque ces conditions sont réunies et que les entreprises européennes coopèrent, elles sont performantes.

Enfin, les technologies civiles sont de plus en plus utilisées dans les systèmes d'armes. Les Européens sont bien souvent en retard sur certaines de ces technologies il faut donc soutenir également la recherche dans le domaine civil.

- **Hervé Guillou**, Président du Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN)

Le marché européen est trop petit pour être suffisant. Par exemple dans le naval, l'Europe a construit 4 fois moins de navires que la Chine et 2 fois moins que la Russie ou les États-Unis alors que le nombre d'acteurs est très élevé (12 entreprises européennes contre 2 chinoises par exemple). À côté des acteurs traditionnels, on assiste également à l'émergence de nouveaux acteurs comme la Turquie ou encore la Corée du Sud. L'exportation représente



plus de 50% de la production européenne. La taille critique est donc accessible grâce à l'exportation, ce qui permet, *in fine*, de garder les compétences industrielles. Le contre-exemple britannique montre qu'il est difficile de récupérer les compétences dès lors qu'elles ne sont pas entretenues. Cependant, les entreprises européennes, compte tenu de cette fragmentation et de la pression concurrentielle, sont performantes car les coûts sont maîtrisés.

La coopération industrielle est la combinaison d'une volonté politique, associée à un besoin stratégique et une vision industrielle. Un bon exemple historique est celui d'Ariane : l'absence de vision industrielle, en dehors du juste retour, a conduit à une dérive des coûts et une absence de capacité de maîtrise d'œuvre intégrée. La souveraineté passe par une capacité politique à soutenir les meilleures entreprises.

Il n'y a pas de capacité politique de mettre en œuvre une politique commune d'exportation : la politique d'exportation restera durablement une compétence des États. Néanmoins, il y a trois conditions pour que les exportations en commun fonctionnent : 1/ il faut faciliter la circulation des biens, personnes et droits de propriété intellectuelle, 2/ participer à une logique de spécialisation entre acteurs intégrés qui favorise le maintien des compétences, 3/ Soutenir à l'export le champion européen et donc limiter la concurrence intra-européenne.

- **Kuldar Väarsi, Directeur général de Milrem Robotics**

L'environnement dans lequel opèrent les entreprises de défense est en mutation très importante, compte tenu de l'arrivée de technologies de rupture comme l'intelligence artificielle ou la robotique. Certains alliés, comme les États-Unis, utilisent déjà une partie de ces technologies et cela peut créer des risques de dépendance pour les pays européens. Il est donc indispensable de rester compétitif au niveau mondial. Nos adversaires russes et chinois sont eux-aussi en avance sur ces technologies. Enfin, ces technologies sont très largement utilisées dans le secteur civil car les cycles civils sont beaucoup plus courts que ceux des matériels militaires. Un rapprochement vers ces cycles civils est de nature à bouleverser le *business model* des entreprises de défense, pour permettre de capter plus facilement les technologies les plus récentes. Cela nécessite de revoir les politiques d'acquisition pour garantir un accès privilégié à l'innovation.



Pour intégrer plus globalement les BITD de « petits pays », il est indispensable de définir des besoins communs. L'éparpillement des compétences et, en même temps, le recours aux importations sont de nature à fragiliser l'écosystème européen et ne favorise pas l'apparition des technologies de rupture.

La coopération européenne entre firmes de taille différente ne constitue pas une habitude de travail alors que les PME sont particulièrement critiques dans la BITD car elles sont agiles pour capter les technologies critiques le plus tôt possible. Le besoin de champions européens est indispensable mais cela peut également passer par des entreprises de taille intermédiaire, efficaces dans leur domaine de compétence car elles gardent leur agilité. De ce point de vue, les industriels issus de « petits pays » sont pertinents. Le FED, par sa capacité de créer des consortiums, est donc un bon outil pour permettre la réunion des compétences issues de différents horizons. En outre, certaines incertitudes quant au marché des équipements sont levées grâce au Fonds européen de défense.

Conclusion

Florence Parly, Ministre des Armées



Florence Parly a rappelé ce que la France souhaite sur le plan stratégique pour l'Europe : que les Européens soient en capacité de décider et d'agir de manière plus autonome, notamment lorsque leurs intérêts sont menacés. C'est cela, « l'Europe qui protège » et qu'appelle de ses vœux le Président de la République. La crédibilité de l'Europe en dépend.

Cette capacité de libre décision et d'action ne saurait cependant exister sans une autonomie industrielle en matière de défense. Nous voyons bien l'intérêt que d'autres pays pourraient tirer de notre dépendance technologique et industrielle. Il nous faut en mesurer les risques : céder à ces sirènes, c'est renoncer à notre autonomie d'action, en opérations notamment, et c'est nous lier les mains pour l'exportation de nos propres armements.

La France fait résolument le choix inverse. Nous voulons une souveraineté européenne, et donc une industrie européenne forte. Et pour cela, il faut y mettre les moyens. C'est ce que nous avons fait avec la loi de programmation militaire : 110 milliards pour les équipements, les infrastructures et le MCO entre 2019 et 2023, et même 180 milliards entre 2019 et 2025. La France donne à son industrie de défense les moyens de se développer et d'être au meilleur niveau mondial. Ces investissements sont aussi le moyen de garantir notre souveraineté.

L'UE a également décidé d'investir : il y a quelques années, c'était encore inenvisageable, et c'est évidemment majeur, car cela permet de créer du liant entre les pays, de dynamiser la BITD européenne et de réduire les coûts de développement des équipements. Pour la première fois de son histoire, avec le FED, l'UE cofinance ainsi la recherche et le développement de projets de défense. C'est un budget conséquent, près de 8 milliards d'euros sur la période 2021-2027, qui catalysera la volonté des États de coopérer entre eux. Ces capacités communes, une fois développées, ne peuvent que favoriser des opérations communes sur le terrain.

Lorsque les Européens investissent dans des systèmes d'armes non-européens, ce sont autant de financements en moins pour soutenir une industrie de défense européenne compétitive, ce sont autant

d'emplois en moins qui ne sont pas créés dans nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous devons absolument favoriser la préférence européenne en matière d'acquisition d'armements. Ainsi, la France a demandé que tous les programmes d'armement soient désormais affranchis de contraintes ITAR.

Pour qu'une industrie de défense se développe et se consolide, elle doit s'appuyer sur des projets concrets, sur des programmes structurants. C'est le choix de la France depuis plusieurs décennies déjà, avec par exemple au Tigre ou l'A400M. C'est aussi le choix qui a été fait en lançant, avec l'Allemagne, les projets SCAF et MGCS, l'avion de combat et le char du futur. Aujourd'hui, les choses avancent : les études de R&D sont en cours, et la réalisation d'un démonstrateur SCAF qui volera en 2026 sera lancé au premier semestre 2021.

Il faut également travailler sur les technologies et pallier certaines dépendances, qui ont parfois été révélées par la crise sanitaire. En particulier, c'est une bonne part de la chaîne d'approvisionnement en matériaux et composants critiques qui doit être repensée. C'est la raison pour laquelle la France porte le projet de coopération structurée permanente « MAC-EU », destiné à s'affranchir des ruptures d'approvisionnement en composants et matériaux critiques qui ne sont pas fabriqués ou conçus au sein de l'Union. Nous travaillons pour que le FED finance des réalisations concrètes en la matière.

Notre industrie de défense est aussi très largement duale. Il nous faut donc coordonner fortement les efforts européens en matière de défense et dans le domaine civil. Les synergies doivent être encouragées entre ces deux domaines. Il nous faudra également proposer des projets de coopération ambitieux dans les domaines de l'innovation et des technologies de rupture.

L'Europe dispose en effet de tous les atouts pour réussir, en termes de compétences, de savoir-faire et de compétitivité. Les Européens doivent poursuivre leurs efforts pour développer une stratégie partagée sur le plan industriel. Cette ambition, la France continuera à la porter haut, en particulier lorsqu'elle exercera la présidence française du Conseil de l'UE, au 1er semestre 2022.

* * *
* *

Chaire Économie de défense – IHEDN

Fonds de dotation de l'IHEDN
École militaire
1 place Joffre
Case 41
75700 Paris SP 07